

MAIRIE DE SAINT-MARTIN SAINT-FIRMIN

Département de l'EURE
Arrondissement de BERNAY
Tél / 02 32 42 86 71
mairie.st-martin-st-firmin27@orange.fr

ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE CIRCULATION 10/2025 Commune de SAINT-MARTIN SAINT-FIRMIN

Le Maire de la commune de SAINT-MARTIN SAINT-FIRMIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6

Vu le Code de la route et notamment l'article R 411-8

Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie

Vu la demande de Mr Philippe GAUVET sise 602 Rue du Bourgoin, en date du 13 mai 2025, de réaliser des travaux d'élargissement à Saint-Martin Saint-Firmin, Rue du Bourgoin.

ARRETE

ARTICLE 1- Mr GAUVET Philippe est autorisé à effectuer les travaux d'élargissement à Saint-Martin Saint-Firmin, Rue du Bourgoin.

ARTICLE 2- Les travaux sont prévus pour démarrer le 19 mai 2025 et pour une durée de 4 jours calendaires.

ARTICLE 3- La circulation des véhicules sera interdite dans les deux sens de circulation.

Une déviation devra être prévue en bas de la Rue du Bourgoin près du pont pour dévier les véhicules vers la Route de la Chapelle et en haut de la Rue du Bourgoin pour dévier les véhicules vers la Route de la Chapelle.

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par le demandeur.

ARTICLE 4- Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

ARTICLE 5-

- Madame Le Maire de la commune de ST MARTIN ST FIRMIN et
- Le demandeur chargé des travaux, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.
- Ampliation adressée à la Gendarmerie de SAINT GEORGES DU VIÈVRE

à ST-MARTIN ST-FIRMIN le 13 mai 2025

Le Maire

Anne-Marie ROËLENS



l'adjoint
Sylvie FRANÇAIS

Fransois